Version : juin 2013 (approuvée par le Conseil fédéral le 26 juin 2013)

Position de la Suisse sur un cadre pour un développement durable après 2015

Contenu

1 Contexte 1
2 Historique et perspectives 2
2.1 Dans la ligne de la Déclaration du Millénaire et des résultats des Objectifs du Millénaire pour le développement 2
2.2 Dans la ligne des principes de Rio et de l'Agenda 21 3
2.3 Vers un nouvel agenda de développement durable mondial 4
2.4 Vers un nouveau partenariat mondial pour le développement 4
3 Engagement de la Suisse 5
4 Eléments importants pour un nouveau cadre pour le développement durable après 2015 5
4.1 Principes 6
4.2 Caractéristiques clés 8
4.3 Moyens de réalisation 9
5 Questions et thématiques clés 9
6 Processus 17

1 Contexte

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont constitué le principal cadre organisationnel et modèle de développement pendant plus de dix ans. Ils ont beaucoup contribué à concentrer les efforts de coopération au développement, à promouvoir l'obligation de rendre compte auprès des différents acteurs et à obtenir du soutien pour cette thématique. Dans la perspective de leur échéance en 2015, le Sommet de 2010 sur les OMD demandait au secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, de lancer un processus de consultation sur un cadre pour la période ultérieure à 2015. A cet effet, le secrétaire général a institué en 2011 l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur l'agenda de développement pour l'après-2015, coprésidée par le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), afin qu'elle coordonne les préparatifs et soutienne le travail d'un groupe d'experts de haut niveau, qu'il a chargé en mai 2012 de lui présenter des recommandations sur le futur agenda de développement.

En juin 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), un autre projet poursuivant une finalité similaire a été créé : les Objectifs de développement durable (ODD). Le document final de Rio+20, intitulé *L'avenir que nous voulons*, prévoit la création d'un groupe de travail intergouvernemental et ouvert chargé de soumettre un rapport lors de la 68^{e} session de l'Assemblée générale (entre septembre 2013 et septembre 2014), contenant une proposition d'ODD. Le même document précise en outre que ces objectifs doivent tenir compte des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) et des liens qui les unissent, les intégrer de manière équilibrée et s'inscrire dans la ligne de l'agenda de développement des Nations Unies pour après 2015.

Une étape importante du processus sera l'événement spécial consacré aux OMD et à l'agenda de développement des Nations Unies pour après 2015 (ODD compris), organisé en septembre 2013 (68^{e} session de l'AG) ; il s'agira i) d'évoquer l'impact des OMD et ii) de chercher à faire converger les deux agendas (agenda après-OMD et ODD).

2 Historique et perspectives

Ces dernières années, le monde a été confronté à une crise universelle prolongée : les taux de chômage n'ont jamais été aussi élevés, les risques environnementaux se sont aggravés, les modes de production et de consommation non durables et le développement démographique accroissent la pression sur les ressources naturelles, et les inégalités persistantes gangrènent la cohésion sociale. Les nouvelles évolutions et innovations technologiques dans tous les domaines présentent de nouvelles opportunités. Ces défis et ces chances concernent les pays développés ainsi que les pays en développement, et nécessitent que l'on repense le développement mondial et les agendas ad hoc. Lors du sommet de Rio+20, les Etats membres des Nations Unies ont reconnu la nécessité de mettre en place un cadre global pour le développement durable, qui intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux, afin de faire face aux défis mondiaux actuels.

Le cadre adopté, quel qu'il soit, devra tenir compte du monde d'aujourd'hui, qui est fondamentalement différent de celui de 2000, à l'époque où les OMD ont été élaborés. De nos jours, la majorité des personnes pauvres vivent dans des pays à revenus moyens ; les inégalités au sein des pays et entre eux ont augmenté ; les changements climatiques, les pertes en biodiversité et autres fragilisent les progrès du développement ; dans les régions les plus polluées et les plus habitées, la pollution de l'air devient nuisible à la santé ; de nouveaux cycles de violence, de conflits et de fragilité complexifient les efforts pour le développement ; l'urbanisation, les migrations et les changements démographiques recèlent quant à eux des chances, mais aussi des défis.

Le paysage politique mondial a lui aussi évolué : des défis tels que les crises économiques et climatiques, ainsi que l'interdépendance ont augmenté les risques mondiaux et l'insécurité, rendant la coopération d'autant plus importante. Parallèlement, les économies émergentes ont changé la donne en matière de coopération multilatérale, par exemple par l'émergence du G20. Elles deviennent également des bailleurs de fonds toujours plus présents pour les pays à bas revenus. Tandis que les budgets officiels en matière d'aide au développement sont de plus en plus sous pression en raison du ralentissement économique actuel, les acteurs non gouvernementaux, tels que les donateurs privés ou philanthropiques, jouent dorénavant un rôle important.

2.1 Dans la ligne de la Déclaration du Millénaire et des résultats des Objectifs du Millénaire pour le développement

La Déclaration du Millénaire a été adoptée par les Etats lors du Sommet du Millénaire de 2000. Son cadre d'application, à savoir les OMD, a été proposé en 2001 par le secrétaire général de l'ONU et les Nations Unies. Il devait garantir une mise en œuvre efficace de la déclaration. Bien que les OMD n'aient jamais été formellement négociés et approuvés, ils ont finalement été largement acceptés et soutenus. La Déclaration du Millénaire demeure un fondement d'un cadre pour le développement durable après 2015. Les principes sur lesquels elle repose sont en effet toujours d'actualité : la paix et la sécurité, le développement et l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, la protection des personnes vulnérables et de l'environnement.

Les OMD ont démontré leur valeur en tant que reflet d'une vision commune du développement sous la forme d'objectifs concrets, assortis d'une échéance. Ils ont mis l'accent sur les principaux défis et ont su mobiliser les ressources et les forces de la communauté internationale active dans le développement, voire d'autres acteurs.

Deux ans avant leur échéance, en 2015, d'importants progrès ont d'ores et déjà été réalisés. L'objectif de réduire l'extrême pauvreté de moitié a été atteint : l'extrême pauvreté (liée au revenu) est passée de 47 % en 1990 (2 milliards de personnes) à 24 % en 2008 (moins de 1,4 milliard de personnes). Depuis 2010, la pauvreté liée au revenu a diminué dans toutes les régions en développement du monde, y compris en Afrique subsaharienne, où le taux demeure toutefois le plus élevé. L'objectif concernant un accès durable à l'eau potable a lui aussi été atteint, et grâce aux améliorations apportées dans la vie de 200 millions d'habitants de taudis, l'objectif correspondant à même été dépassé. D'autres objectifs sont en passe d'être atteints, notamment en matière de faim, de nutrition et d'égalité des sexes dans l'enseignement primaire, alors que les inégalités persistent et que les femmes sont toujours victimes de discriminations.

L'objectif sur la mortalité maternelle ainsi que celui sur la biodiversité peinent véritablement à être atteint.

Malgré les remarquables résultats obtenus sur bien des aspects, les OMD ne représentent pas un franc succès sur tous les plans. Ainsi, l'accent a été mis sur les objectifs mondiaux au détriment d'une prise en compte des circonstances nationales et des différences au niveau des situations de départ. Le fait de ne pas avoir atteint certains objectifs d'ordre général a par ailleurs relayé une impression d'échec, en particulier dans les pays africains, bien que des progrès importants aient été réalisés. En outre, on peut reprocher aux OMD d'avoir masqué certaines inégalités : la formulation des objectifs sous forme de moyennes laisse entendre que des progrès ont été réalisés, même dans les cas où les inégalités se sont creusées. Dans certains pays, les avancées ont surtout profité aux mieux nantis, tandis que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables n'ont constaté aucun changement, ou seulement très peu.

L'approche dite « par silo » et le manque d'intégration des dimensions de la durabilité (société, économie et environnement) figurent également parmi les lacunes des OMD. Les problèmes suivants n'ont pas été pris en compte de manière adéquate : protection/exclusion sociale ; handicaps ; biodiversité et autres aspects environnementaux ; malnutrition à long terme ; maladies non transmissibles ; les problématiques liées aux dynamiques démographiques ; qualité de l'éducation ; paix et sécurité ; gouvernance ; état de droit et droits de l'homme ; le rôle de la croissance et de l'emploi. Bien qu'elles soient mentionnées dans la Déclaration du Millénaire, les inégalités en général ont été négligées dans les OMD. L'OMD 3 n'a pas suffisamment tenu compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Certaines problématiques n'ont pas été abordées, notamment la violence contre les femmes et les filles, la santé sexuelle et reproductive et les droits en la matière, les discriminations (liées p. ex. au sexe, à l'appartenance ethnique, aux classes sociales/castes, à l'âge, à l'appartenance religieuse, aux handicaps ou à l'orientation sexuelle). L'OMD 7 n'a pas tenu compte de tous les aspects environnementaux et n'a pas permis une intégration des questions environnementales parmi les autres OMD. La vulnérabilité aux dangers naturels et aux autres menaces extérieures n'a pas non plus été prise en compte. En effet, les OMD se sont surtout concentrés sur les symptômes au lieu de viser les causes de la pauvreté et des souffrances.

Il est également clairement apparu que certains objectifs n'ont pas été formulés de manière adéquate. C'est le cas de l'objectif, assez vague, relatif à un partenariat mondial pour le développement (OMD 8) : en conséquence, celui-ci n'a pas permis d'améliorer le suivi des promesses de soutien international. Enfin, en matière de résultats, les OMD se concentrent davantage sur la quantité (p. ex. OMD 1 qui met l'accent sur la pauvreté liée au revenu) que sur la qualité et négligent ainsi l'aspect multidimensionnel et systémique de la pauvreté. Ils n'ont fourni que très peu d'informations sur la façon dont les différents acteurs impliqués doivent aborder les causes de ce fléau.

2.2 Dans la ligne des principes de Rio et de l'Agenda 21

L'un des moments clés en matière de développement durable a été la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre), tenue à Rio de Janeiro en 1992. Réaffirmant l'importance de la Déclaration de Stockholm, produit de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972, elle a permis de mettre en place plusieurs instruments internationaux qui continuent à servir de cadre au développement durable. Il s'agit notamment de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de l'Agenda 21. Lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PMŒJ) a été adopté, proposant entre autres des approches pratiques pour mettre en œuvre les politiques de développement durable aux niveaux local et national.

Jusqu'à aujourd'hui, l'Agenda 21 et le PMŒJ demeurent les initiatives les plus complètes des Nations Unies pour promouvoir le développement durable. En dépit de certaines lacunes (p. ex. les domaines énergétique et minier), la plupart des problèmes mondiaux sont abordés dans ce document. Toutefois, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et du PMŒJ est loin d'atteindre les résultats visés en 1992 et en 2002. Les progrès sont plus ou moins importants, mais la plupart des objectifs de l'Agenda 21 et du PMŒJ n'ont pas été atteints. Ainsi, malgré plusieurs initiatives visant à promouvoir une production et une consommation durables, peu d'avancées ont été enregistrées. L'un des principaux problèmes demeure la protection de l'atmosphère contre l'émission de gaz à effet de serre et d'autres polluants. Les progrès ont également été décevants en matière des objectifs liés aux établissements humains.

Parmi les principaux enseignements tirés, on peut noter les lacunes relevées dans la conception de l'Agenda 21 ainsi que le PMŒJ. Comme pour les OMD, les différentes thématiques ont été traitées séparément, de manière sectorielle. Cela a conduit à l'échec du principe d'intégration, qui est pourtant au cœur du développement durable, vu que celui-ci doit promouvoir des solutions multisectorielles.

2.3 Vers un nouvel agenda de développement durable mondial

Au niveau international, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ont été traités distinctement au sein des différentes communautés - une approche étant issue de la Déclaration du Millénaire et l'autre d'une série de sommets de l'ONU sur le développement durable. Les travaux sur la suite à donner aux OMD après 2015 et sur les ODD doivent converger vers *un seul* grand cadre, qui tiendra compte des défis et des objectifs communs à ces problématiques. Par conséquent, la Suisse s'attend à un cadre unique pour l'après-2015 avec une couverture globale, valable pour les pays en développement, émergents et industrialisés.

Il est essentiel de relever que de nombreux éléments d'un tel cadre conceptuel sont d'ores et déjà détaillés dans les documents finaux de Rio+20 et d'autres conférences et accords internationaux. Le document de l'équipe spéciale des Nations Unies publié en 2012 et intitulé *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* s'attarde sur ces éléments selon la perspective des Nations Unies. Dans l'intérêt d'une politique cohérente, il faut aborder la relation entre les objectifs de développement durable après-2015, la Déclaration de Rio et l'Agenda 21, ainsi que le PMŒJ, les OMD et d'autres objectifs internationaux liés à des secteurs ou à des thématiques spécifiques (p. ex. formation, énergie, biodiversité, paix et sécurité). A titre d'exemple, on peut citer le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, le Nouvel Accord sur l'engagement avec les Etats fragilisés, ou les objectifs approuvés par la communauté internationale en matière d'environnement (objectifs environnementaux mondiaux), notamment le Plan stratégique sur la biodiversité. Les processus de suivi de ces instruments (tels que CIPD+20, Beijing+20 ou le Cadre d'action après-Hyogo) pourraient être intégrés dans un vaste agenda après-2015/ODD.

En cherchant à donner une suite à ces documents et séries d'objectifs, le nouveau cadre de développement durable doit avant tout s'atteler à une meilleure intégration des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). Les nouveaux objectifs de développement doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus de transformation qui vise à concrétiser, dans le respect de la dignité humaine et des limites de la planète, une vision commune de la réduction durable de la pauvreté dans ses dimensions multiples, ainsi que de l'inclusion sociale et du développement humain universel.

2.4 Vers un nouveau partenariat mondial pour le développement

Les OMD ne sont pas une simple liste d'objectifs thématiques. L'OMD 8 relatif à un partenariat mondial pour le développement confère aux OMD des moyens de mise en œuvre précis et donne des indications sur les responsabilités spécifiques. Il s'agit notamment de fournir une assistance financière sous la forme de l'aide publique au développement (APD) ou d'alléger la dette des pays pauvres, de mettre en place un système commercial ouvert et réglementé et de faire en sorte que les technologies et les médicaments de base soient à la portée de tous. Bien que l'on reconnaisse que l'objectif est loin d'être atteint, l'idée d'un partenariat mondial demeure pertinente et valable. L'idée doit être évaluée et renégociée en fonction des défis et des acteurs d'aujourd'hui.

Un partenariat mondial devra inclure de nouveaux acteurs, au-delà des cercles gouvernementaux. Il devra être cohérent avec l'accord du Quatrième Forum de Haut-Niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011, notamment concernant le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il devra faire participer les économies émergentes, le secteur privé, la société civile et la communauté scientifique. Les partenariats de recherche à la croisée entre les sciences et le développement sont essentiels pour renforcer le transfert de connaissances en vue d'une transformation vers un développement durable. Un nouveau partenariat mondial devra en outre traiter le domaine du financement dans le contexte d'une architecture financière complexe et mondialisée, et évaluer la possibilité de créer de nouveaux instruments de financement.

3 Engagement de la Suisse

Le Conseil fédéral fixe dans sa Stratégie pour le développement durable 2012-2015 les priorités de sa politique en matière de développement durable. Cette stratégie se fonde sur une définition large du développement durable, esquissée à Rio de Janeiro en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (*définition de Brundtland*). Le Conseil fédéral y déclare son engagement en faveur du « renouvellement des Objectifs du Millénaire pour le développement dans l'optique d'un développement durable à l'échelle planétaire » (mesure 8-2).

La Stratégie de politique étrangère de la Suisse 2012-2015 confirme l'engagement de la Suisse en faveur du développement durable et insiste sur le fait qu'en tant que pays ayant beaucoup bénéficié de la mondialisation, la Suisse doit assumer ses responsabilités et envisager la problématique dans son ensemble en se comportant de manière constructive et engagée. La stratégie réaffirme les priorités en matière de politique étrangère telles que détaillées dans la Constitution suisse, comprenant notamment la lutte contre la pauvreté, le respect des droits de l'homme, la promotion de la paix et la préservation des ressources naturelles. Elle met aussi clairement l'accent sur l'importance de la coopération internationale (coopération au Sud et à l'Est, coopération pour le développement humanitaire et économique) et du renforcement de la sécurité humaine (promotion de la paix, droits de l'homme, politique humanitaire et questions internationales de migration).

Dans son Message concernant la coopération internationale 2013–2016, la Suisse préconise une approche globale du développement. L'objectif supérieur du message 2013–2016 est en effet de parvenir à un développement durable global, impliquant la réduction de la pauvreté ainsi que des risques globaux, tout en respectant, renforçant et protégeant des droits de l'homme. Le message souligne par ailleurs l'importance d'un engagement accru dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, où les OMD ne sont pas réalisables.

En outre, le Message du Conseil fédéral concernant la continuation de mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine 2012–2016 donne une réponse stratégique aux menaces pour la paix et la sécurité humaine, qui sont deux conditions préalables au développement durable.

La Suisse a activement défendu le concept d'ODD dans le cadre du Groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial et de la conférence Rio+20. Dans la perspective de l'agenda de l'ONU pour après 2015, elle participe à la conduite de deux consultations thématiques du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) : l'une sur le thème de l'*eau* (avec les Pays-Bas, la Jordanie et le Libéria) et l'autre sur celui des *dynamiques des populations* (avec le Bangladesh). La Suisse est également représentée au sein du groupe de travail ouvert sur les ODD, partageant un siège avec la France et l'Allemagne. Sur la base du succès rencontré par les OMD, la Suisse a lancé en 2006 l'idée de recenser les objectifs environnementaux approuvés par la communauté internationale (objectifs environnementaux mondiaux), dont certains ont été utilisés pour évaluer les progrès réalisés par le 5^{e} projet sur l'avenir de l'environnement mondial. En 2005 et en 2010, le Conseil fédéral a publié des rapports d'information à l'intention du public helvétique sur la contribution de la Suisse à la mise en œuvre des OMD ainsi que sur les résultats atteints.

4 Eléments importants pour un nouveau cadre pour le développement durable après 2015

L'objectif global du nouveau cadre pour l'après-2015 devrait être la réalisation du développement durable et l'éradication de la pauvreté extrême dans le respect des limites planétaires, tout en favorisant la paix et la sécurité, conformément aux obligations et aux engagements dans le domaine des droits de l'homme. Les différents objectifs et cibles devraient fournir une réponse complète et cohérente aux défis mondiaux qui nous attendent d'ici à 2030 et prévoir, dans un horizon plus lointain, fixé à 2050, un changement radical pour un développement durable, afin d'assurer la prospérité des générations d'aujourd'hui et de demain.

4.1 Principes

La Suisse considère que la réponse aux défis de la période après 2015 doit s'articuler en cinq principes, qui constitueront l'assise d'une politique inclusive fondée sur les droits, ayant pour but d'améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains, dans le respect des limites des ressources de la planète.

i) Droits de l'homme

Le nouvel agenda de développement transformationnel doit être ancré dans la notion de droits de l'homme et défendre les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civiques et politiques. La conférence de Vienne a définitivement imposé les principes d''universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme. Toutes les garanties en matière de droits de l'homme, quelle que soit leur nature juridique, comprennent des obligations de ne pas faire ainsi que des obligations de protection et de garantie, qui se traduisent par des devoirs concrets et des codes de conduite qui leur confèrent une légitimité concrète et constituent le fondement solide d'un développement durable inclusif. Ces valeurs peuvent donner des lignes directrices concrètes pour la conception et le suivi des stratégies de développement durable. Ainsi, elles distinguent détenteurs d'obligations et détenteurs de droits et font de l'accès égal à l'eau potable et salubre, à l'assainissement, à un air de qualité, à la terre, à l'éducation, à des logements adéquats et aux soins médicaux des enjeux prioritaires.

Le futur cadre s'inscrira dans le prolongement des instruments existants dans le domaine des droits de l'homme (p. ex. la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que d'autres conventions et protocoles internationaux relatifs aux droits de l'homme) et des documents-clés de consensus politique (p. ex. le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement CIPD, le Programme d'action de Beijing).

La Suisse est fermement déterminée à protéger, faire respecter et réaliser les droits de l'homme. Sa coopération internationale est donc basée sur une approche axée sur les droits de l'homme qui place le bien-être et la dignité des êtres humains au centre des préoccupations. La Suisse s'engage aussi en particulier pour la protection des enfants ainsi que la défense de leurs droits. C'est pourquoi l'agenda de développement durable et ses objectifs spécifiques reposeront sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales auxquels chacun d'entre nous doit pouvoir accéder.

ii) Respecter les limites planétaires

Le concept de limites planétaires repose sur l'idée d'un « espace d'exploitation sûr pour l'humanité », en tant que condition préalable au développement durable.

Le cadre du développement durable et sa mise en œuvre doivent respecter les restrictions naturelles, la capacité de support des écosystèmes et les limites écologiques de la terre. Un environnement et des écosystèmes sains sont les conditions essentielles pour un développement tenant compte du fait que les ressources naturelles renouvelables ne sont limitées que par les services écologiques, leurs fluctuations et leurs espaces, tandis que les ressources naturelles non renouvelables sont limitées dans l'absolu. Il est nécessaire de favoriser la mise en œuvre de politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale et à renforcer la capacité de résistance des sociétés, tout en préservant la santé des écosystèmes terrestres grâce à une protection et une gestion durables des ressources naturelles. Cette gestion durable des ressources implique un accès équitable à celles-ci et aux biens naturels et une juste répartition de ces richesses, dans le respect des obligations et des engagements en matière de droits de l'homme. Ainsi, les limites planétaires permettent un espace sûr pour l'innovation, la croissance et le développement.

iii) Inclusion et justice sociales

Le développement durable inclusif nécessite de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités et à leur manifestation sous forme d'exclusion dans la vie quotidienne, exclusion qui frappe souvent les femmes et les jeunes, ainsi que les groupes vulnérables (p. ex. les classes sociales les plus défavorisées, les populations rurales marginalisées, les minorités indigènes, ethniques ou autres, les handicapés, les personnes âgées et déplacées). Ainsi, les inégalités sociales et les discriminations en fonction

de catégories spécifiques telles que le sexe, la race /l'appartenance ethnique, la classe /caste, l'âge, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle etc. doivent être éliminées. C'est pourquoi la lutte contre les inégalités, et en particulier la généralisation de l'égalité des sexes et le renforcement des droits des femmes, seront au cœur de ce cadre. Une attention particulière sera dévolue à la problématique de la discrimination multiple.

La Suisse soutient fortement les efforts pour remédier aux obstacles sociaux, culturels, politiques, légaux, administratifs et financiers au développement, p. ex. en termes d'accès aux services de base, aux ressources naturelles, à des emplois décents, à l'éducation, à la création d'entreprises et aux technologies. De même, elle est favorable à toutes les initiatives visant à promouvoir l'inclusion sociale et la justice, notamment la mise en place d'institutions judiciaires et sécuritaires inclusives et bénéficiant de la confiance de la population. La promotion de l'égalité des chances et de l'égalité de résultats, de même que la responsabilisation et l'autonomisation de tous, en particulier des populations pauvres, vulnérables et marginalisées, permettent de s'attaquer efficacement aux racines de la pauvreté.

La durabilité nécessite d'instaurer la justice intergénérationnelle : Cadrer et orienter les activités politiques et économiques actuelles afin que les générations futures puissent grandir sainement, être correctement nourries, résistantes, bien instruites, et vivre à l'abri de la violence et de la maltraitance, dans un environnement sain, fiable et résilient.

iv) Universalité

En outre, l'interdépendance croissante entre les pays et les défis planétaires en perspective nécessitera de définir un agenda universel pour le développement, qui prévoie un partage des responsabilités entre les pays. Les priorités nationales devront être alignées aux ambitions mondiales, de manière à ce que les objectifs et les cibles au niveau national contribuent aux solutions mondiales. Ce processus devrait permettre de définir les bases d'un partenariat mondial renforcé en vue du développement durable. Le développement nécessite un environnement international stable et favorable. Cela suppose également de définir des stratégies de financement du développement durable qui répartissent le financement en fonction d'un partage équitable des charges.

v) Cohérence des politiques

Outre les activités de coopération, de nombreuses politiques sectorielles ont un impact sur le développement. Ainsi, le nouveau cadre d'orientation pour la période après 2015 nécessitera d'axer toutes les politiques qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux, notamment les politiques agricoles ou commerciales, sur le développement durable.

La cohérence des politiques doit être améliorée, pas seulement au niveau national, mais également régional et mondial. En effet, si les politiques nationales sont importantes pour les réformes et les progrès, elles doivent être complétées par des mesures prises à l'échelon planétaire. De même, des régimes internationaux efficaces sont nécessaires. Dans une perspective de développement durable, la Suisse cultive la cohérence dans ses relations extérieures. La Stratégie pour le développement durable 2012-2015 du Conseil fédéral prévoit que tous les départements apportent une contribution au développement durable, tant sur le plan national que sur le plan mondial. En Suisse, la question de la cohérence se pose tout particulièrement dans le secteur des matières premières. Le « Rapport de base: matières premières », fruit des travaux d'une plate-forme interdépartementale, publié en mars 2013 par le Conseil fédéral, aborde les questions de la réglementation, de la surveillance, de la fiscalité, de la transparence des flux de paiement, de la responsabilité des entreprises et de celle de l'Etat. Ce rapport précise que le Conseil fédéral attend de toutes les entreprises actives en Suisse ou depuis la Suisse qu'elles adoptent un comportement intègre et responsable, respectueux des droits de l'homme et des normes sociales et environnementales en Suisse et à l'étranger.

Sur la base de ces principes et conformément à la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable, la politique suisse en la matière suit les lignes directrices suivantes :

1. Se responsabiliser face à l'avenir : poursuivre l'engagement de la Suisse pour le développement durable, qui est un domaine-clé de sa politique (en vertu de l'art. 2 de sa Constitution fédérale).

2. Prendre en compte les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) de manière équilibrée et reconnaître la paix, la sécurité et la primauté du droit comme conditions préalables au développement durable.
3. Considérer le développement durable comme un processus à renforcer et à améliorer en continu.
4. Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques.
5. Accroître la coordination et améliorer la cohérence entre les domaines politiques et les autorités compétentes.
6. Renforcer les partenariats en vue du développement durable et encourager la responsabilité mutuelle.

4.2 Caractéristiques clés

La Suisse souhaite que le futur cadre de développement durable après-2015 tienne compte des caractéristiques suivantes.

i) Généralités

- Fusion des ODD et des OMD en un seul processus (le développement durable après 2015) et en une seule série d'objectifs.
- Un cadre d'objectifs orienté sur l'action et les résultats

ii) Caractéristiques des objectifs

- Les objectifs doivent se fonder sur les résultats et les évaluations de l'examen des OMD, de la Déclaration du Millénaire, de la déclaration finale de Rio+20, des objectifs globaux en matière d'environnement internationalement reconnus, d'autres documents finaux pertinents ainsi que sur des bases scientifiques solides.
- Les objectifs reposeront sur les principes définis ci-dessus (4.1).
- Les objectifs doivent prendre en compte et intégrer, de manière équilibrée, toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale). Leur définition doit également postuler que la paix, la sécurité et la primauté du droit sont des conditions préalables au développement durable.
- Les objectifs doivent être universellement applicables et permettre des approches différenciées et/ou des adaptations spécifiques à chaque pays.
- Les objectifs doivent être mesurables au moyen de cibles et d'indicateurs clairs.
- Les objectifs, dont l'ampleur et la durée seront clairement limités, doivent être orientés sur l'action et faciles à communiquer.

iii) Mise en œuvre

- La réalisation devrait être financée par d'autres sources que l'aide publique au développement et par d'autres formes de transfert (connaissances, technologies, marchandises), l'accent étant mis sur la mobilisation des ressources nationales des pays en développement ou émergents, la levée de fonds et la mise à contribution des connaissances du secteur privé, des fondations et des philanthropes. Dans ce contexte, les investissements directs étrangers, les transferts de fonds par les migrants ou les instruments de financement novateurs, devront être explorés. De même, les problématiques ayant des effets négatifs sur le développement, telles que les flux financiers illégaux ou marché gris, doivent être pris en compte.
- La réalisation des objectifs devra s'accompagner d'un transfert efficace des connaissances, p. ex. dans le domaine des technologies innovantes, grâce à un partenariat d'envergure axé sur les résultats, notamment avec les institutions de recherche et le secteur privé.
- Cohérence, coordination et synergies avec d'autres accords internationaux et initiatives dans ce domaine.

iv) Suivi

- Un mécanisme d'examen périodique et de redevabilité assorti de rapports réguliers sur les progrès accomplis devrait être établi au sein du Forum politique de haut niveau sur le développe-

ment durable nouvellement créé.

- Un tel mécanisme devrait être basé sur le dialogue interactif, avec la pleine participation du pays concerné, de la société civile, du secteur privé, des statisticiens et des autres acteurs compétents.
- De plus, il devrait promouvoir l'échange des meilleures pratiques et informations relatives à la réalisation du développement durable de l'Etat examiné, tout en facilitant l'échange d'expériences. Il devrait donner des lignes directrices et des recommandations pour la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable dans l'Etat concerné.
- Les indicateurs qui mesurent le niveau de réalisation des objectifs doivent permettre l'évaluation des données désagrégées, p. ex. en fonction du sexe, de l'âge, du handicap et de l'appartenance ethnique.
- Les mesures pour le développement durable doivent être améliorées, sur la base des expériences existantes et des progrès réalisés dans le milieu des statistiques (afin d'ajouter d'autres indicateurs au Produit intérieur brut (PIB), cf. chap. 4.3), tout en respectant les principes des statistiques officielles (transparence, indépendance, cohérence et neutralité).

4.3 Moyens de réalisation

La réalisation d'une nouvelle vision pour le développement durable ne sera possible que si les moyens de mise en œuvre sont clairement précisés. Un nouveau cadre devrait éventuellement définir des objectifs et des obligations mutuels pour tous les pays, tout en tenant compte des circonstances nationales. Il sera également important d'évaluer les besoins en matière de financement et de prendre en compte l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants, et d'envisager plusieurs sources de financement.

Les pays devraient honorer leurs engagements financiers, renforcer la mobilisation des ressources nationales et augmenter les sources de financement novatrices, telles que les investissements privés, la philanthropie, les financements Nord-Sud et Sud-Sud, de même que la coopération triangulaire, les partenariats publics-privés, les échanges de dettes, les garanties et les mécanismes de marché. Pour ce faire, le processus de développement d'un nouveau cadre doit être ouvert et impliquer un grand nombre d'acteurs du développement, tels que les nouveaux donateurs (non membres de l'OCDE et CAD), les ONG, les organisations philanthropiques et le secteur privé (cf. 2.4).

La promotion du développement, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement s'impose. La coopération scientifique et technique doit être développée afin de renforcer les capacités. Un système commercial multilatéral international réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable est un facteur crucial du développement durable.

En outre, les mesures de développement durable doivent être améliorées, tenant compte des expériences existantes, des progrès dans le milieu des statistiques, p.ex. le rapport UNECE, Eurostat et OCDE « Mesurer le développement durable », et nécessitent un dialogue entre les statisticiens et les parties prenantes. En plus des indicateurs macroéconomiques tel que la mesure du PIB, les mesures du développement durable doivent tenir compte du bien-être humain, comprenant la distribution dans et entres les pays, ainsi que les aspects intergénérationnels. Cette mesure doit également mettre l'accent sur l'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique et d'autres facteurs qui ont un impact sur la société sur le long-terme. Le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (ESEA) est un instrument important permettant de suivre les interactions entre l'économie et l'environnement, ainsi que l'état de l'environnement, en proposant des indicateurs complémentaires à la mesure du PIB.

5 Questions et thématiques clés

Concilier les objectifs de développement humains avec la fourniture de biens publics à l'échelle mondiale (objectifs instrumentaux) est l'un des défis les plus audacieux que doit relever l'agenda complet pour le développement durable dans le monde et la lutte contre la pauvreté. Au vu de i) l'importance des thématiques en question pour l'ensemble des dimensions du développement durable, ii) le fait que celles-ci aient la même importance pour tous les pays, iii) la présence d'experts suisses dans ces domaines, et iv)

le potentiel d'amélioration existant, la Suisse considère que les domaines listés ci-dessous doivent être pris en compte dans le nouveau cadre pour le développement durable après 2015. La Suisse défendra activement ces positions thématiques lors des discussions et des négociations internationales. Néanmoins, ces positions sont également flexibles et pourront changer au cours des négociations internationales.

- *Sécurité alimentaire et nutrition pour tous, grâce à des systèmes agro-alimentaires durables*

  Malgré d'importantes améliorations dans un certain nombre de pays, le droit à une nourriture adéquate doit encore être réalisé. En effet, d'après des estimations de la FAO, entre 2010 et 2012, près de 870 millions de personnes souffraient de la faim et plus de 2 milliards de la malnutrition. L'accès insuffisant à une nourriture adéquate et de bonne qualité nutritionnelle est un aspect du problème. S'y ajoute la disponibilité même des denrées alimentaires, puisqu'on estime que la production devrait augmenter de 50% d'ici 2050 pour répondre à la demande mondiale attendue. Le document final de Rio+20 réaffirme la nécessité de promouvoir, d'améliorer et d'appuyer les systèmes agro-alimentaires durables, qui améliorent la sécurité alimentaire, contribuent à éliminer la faim et qui sont économiquement viables, tout en préservant toutes les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes, en favorisant l'exploitation durable des terres, en réduisant la dégradation des sols et la désertification et en améliorant la résistance aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

  Il serait donc possible de formuler un objectif spécifique dans la droite ligne du *Défi « Faim Zéro »* du secrétaire général des Nations Unies, qui décline les cinq objectifs suivants : i) accès universel à une alimentation adéquate toute l'année, ii) zéro enfant de moins de deux ans souffrant d'un retard de croissance, iii) tous les systèmes agro-alimentaires sont durables, iv) 100 % d'augmentation de la productivité et des revenus des petits exploitants, v) zéro perte ou gaspillage de produits alimentaires. Cela permettrait de prendre en compte les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (l'accès, la disponibilité, l'utilisation et la stabilité) ainsi que son caractère multisectoriel. Les problématiques à aborder sur le plan transversal sont la bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à tous les niveaux, la transparence et l'équité des marchés à tous les niveaux, l'accent sur la dimension du genre et les jeunes, ainsi que le suivi participatif et inclusif.

- *Sécurité de l'eau pour tous*

  L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base est un droit humain et un facteur déterminant pour tous les aspects du développement social, économique et environnemental. L'insécurité de l'eau pouvant être source d'instabilité sociale et politique à grande échelle, cette question a donc des répercussions directes sur la paix et la sécurité. Bien que l'objectif relatif à la durabilité environnementale (OMD 7) mentionne déjà des cibles portant sur l'eau potable et à l'assainissement, les OMD n'ont pas pris en compte certains aspects cruciaux du développement durable, tels que les ressources hydriques, la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau.

  Cela dit, dans l'agenda de développement des Nations Unies pour après 2015, il n'est pas suffisant de considérer l'eau simplement comme une thématique transversale, qui englobe des cibles liées à l'eau rattachées à d'autres objectifs. La Suisse est donc favorable à la définition d'un objectif spécifique assorti de sous-objectifs et de cibles, déclinés en trois domaines i) l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, ii) la gestion des ressources hydriques, iii) la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau. Les sous-objectifs seraient donc : i) une eau potable sûre et durable, l'assainissement et l'hygiène pour tous, ii) la gestion durable des eaux souterraines et de surface pour satisfaire les besoins humains tout en respectant les écosystèmes, iii) la gestion de toutes les eaux usées selon le concept réduction/omission, traitement et réutilisation/décharge.

- *Assurer l'accès universel à l'énergie durable*

  De même que le développement est indissociable de l'énergie, le développement durable ne saurait être réalisé sans énergie durable. L'accès à l'énergie est une condition sine qua non pour réaliser de nombreux objectifs de développement durable qui vont bien au-delà du secteur de l'énergie : l'éradication de la pauvreté, l'augmentation de la production alimentaire, la mise à disposition d'eau propre,

l'amélioration de la santé publique et de l'éducation, la création de débouchés économiques et l'autonomisation des femmes. Il est donc important que le futur cadre propose des mesures portant sur l'énergie (les OMD ne prévoyaient pas d'objectifs dans ce domaine).

Il serait possible de formuler un objectif spécifique rattaché à l'initiative lancée par le secrétaire général des Nations Unies, *Energie durable pour tous*, qui a pour but de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C. L'initiative repose sur les trois objectifs suivants, qui doivent être réalisés d'ici à 2030 : i) assurer un accès universel aux services énergétiques modernes (p. ex des systèmes de cuisson propres et efficaces, l'approvisionnement en électricité grâce à des micro ou mini-réseaux, ou grâce à des solutions hors réseau, telles que le photovoltaïque, ii) doubler la part des énergies renouvelables, actuellement de 15 %, à 30 %, iii) doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique à 2,4 % comparé à 1,2 % entre 1970 et 2008.

La Suisse propose de compléter cette proposition en ajoutant l'objectif suivant : iv) renforcer les politiques énergétiques nationales. Cette dimension supplémentaire soulignerait le rôle fondamental des Etats nationaux dans la mise en œuvre des objectifs et la responsabilité de ceux-ci dans les politiques énergétiques nationales, p. ex. dans la perspective d'une transition énergétique, tel que la Suisse l'envisage actuellement, en subventionnant la réduction des combustibles fossiles et en encourageant les économies à faibles émissions de carbone.

- *Réaliser le droit pour tous à une éducation et une formation adaptées et de qualité*

L'éducation est un droit humain indispensable au développement durable. En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté. L'éducation est une des clés de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine et plus généralement du développement durable. La Suisse est favorable à la formulation d'un objectif sur l'éducation visant la réalisation du droit à une éducation et une formation de base adaptée et de qualité.

Cette thématique devrait donc figurer dans un ensemble d'objectifs spécifiques allant au-delà de la scolarisation primaire universelle et de la parité des sexes, compris dans les OMDs. En termes de qualité, l'éducation devrait répondre aux besoins éducatifs fondamentaux : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre ensemble. L'équité est également un aspect important dans la mesure où toute personne a le droit à une éducation de qualité, qui réponde à ses besoins, à tout âge. L'accent doit être mis sur les perspectives des filles en matière d'éducation. Une éducation de base de qualité constitue un bien public et devrait être gratuite et obligatoire. Il sera aussi important de souligner le fait qu'une éducation et formation de base vont au-delà de l'enseignement primaire et des facultés liées à la lecture, à l'écriture et au calcul. L'éducation devrait être perçue comme un processus interactif et continu, basée sur des valeurs et incluant les institutions, les apprenants, les enseignants et les parents. Elle doit assurer l'accès aux savoirs, l'acquisition des compétences nécessaires à la vie en société. Elle est délivrée tout au long de la vie et par une diversité d'acteurs. Une éducation de qualité, c'est également une formation professionnelle adaptée.

- *Une meilleure santé à tous les âges*

La santé est une condition préalable, un indicateur et un effet du progrès en matière de développement durable. Chaque être humain a le droit fondamental de jouir de la meilleure santé physique et mentale possible. La réalisation de ce droit exige une approche complète, qui intègre les déterminants fondamentaux de la santé, tout en privilégiant l'équité et le bien-être des personnes.

La Suisse est favorable à l'ajout, dans l'agenda de développement durable pour la période après 2015, d'un objectif spécifique sur la santé, qui vise à optimiser la santé à tous les stades de la vie. Cela implique 1. de redoubler d'efforts afin d'atteindre les OMD en matière de santé, en particulier la réduction de la mortalité maternelle et infantile et la poursuite des efforts pour endiguer la propagation du VIH, du paludisme et de la tuberculose ; 2. d'ajouter d'autres problématiques aux OMD (p. ex. maladies tropicales négligées et non-transmissibles, santé reproductive et droits en la matière). Dans l'ensemble, davantage d'efforts doivent être consacrés à la santé maternelle et 3. il faut garantir l'accès universel à des soins préventifs, curatifs, palliatifs et de réhabilitation de qualité sans en

subir des conséquences démesurées sur le plan financier.

Cet objectif de santé encourage l'application de mesures fondées sur les faits pour promouvoir une vie saine, lutter contre les facteurs de risque et agir sur les facteurs déterminants sur le plan culturel, économique, environnemental et politique.

- *Croissance durable/verte, emploi et travail décent pour tous*

Les défis dans le domaine de la croissance et de l'emploi sont nombreux. D'après les dernières statistiques, près de 200 millions de personnes dans le monde sont sans emploi, surtout les jeunes, et plus de 50% des femmes dans le monde n'ont pas de travail rémunéré. Depuis la fin des années 2000, le besoin d'une croissance plus durable s'est manifesté de nombreuses manières : i) la crise économique et financière a montré l'importance de la stabilité économique, de la résistance aux chocs externes et de la santé des finances publiques dans tous les pays pour ne pas inverser les réalisations du développement et éviter les impacts négatifs sur d'autres pays. ii) les modèles actuels d'utilisation des ressources et d'émissions ne sont pas durables. Suite à une plus grande prise de conscience des limites de la planète, de nombreuses voix se sont élevées en faveur d'une croissance verte et d'une transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. L'économie verte a pour but une utilisation des ressources naturelles efficace et axée sur le développement durable, afin de pérenniser les activités économiques. Enfin, iii) les modèles de croissance inégaux ont creusé les inégalités de revenus et attisé les tensions entre les pays. iv) L'expérience montre que la promotion de l'indépendance économique, tant chez les femmes que chez les hommes, a aussi des retombées positives sur le plan économique, c'est pourquoi cet aspect devrait figurer dans les prochains objectifs pour la période après 2015.

Bien que l'OMD 1 couvre déjà l'emploi productif, la croissance économique durable et l'importance du secteur privé ne sont pas des objectifs prépondérants de ce cadre. La promotion de la croissance durable afin d'encourager le développement durable et créer suffisamment d'emplois décents pour partager la prospérité, dans le respect des droits de l'homme et dans la limite des ressources planétaires, est essentielle pour les pays en développement, comme pour les pays émergents et industrialisés. Afin de relever efficacement ces défis, il serait envisageable de formuler un objectif spécifique sur la « croissance durable/verte et des emplois décents pour tous ». D'après les débats internationaux, il serait toutefois concevable de décliner ces objectifs en Emploi plein et productif et Travail décent pour tous, Croissance durable/verte et Consommation et production durables. Pour être complet, l'objectif spécifique devrait inclure les trois éléments suivants : i) conditions économiques saines et stables (stabilité macro-économique, environnement économique, système commercial, gouvernance économique) ; ii) économie verte (tarification des ressources naturelles, transparence du marché économique, commerce, réforme des subventions aux combustibles fossiles, production et consommation plus propre et plus efficace en ressources, innovation et transfert de technologies) ; iii) plein emploi productif et travail décent pour tous (normes internationales du travail, protection sociale, politiques en faveur de l'emploi). Dans ce contexte, la Suisse rappellera également la nécessité de créer un cadre de conditions propice à l'économie, de même que des politiques et des régulations en matière de protection de l'environnement, d'efficacité énergétique, de protection sociale et de marchés de l'emploi.

- *Consommation et production durables (y compris produits chimiques et déchets)*

Pour parvenir à un développement durable à l'échelle mondiale, les sociétés doivent impérativement procéder à d'importants changements dans leurs modes de production et de consommation. Le passage à une consommation et à une production durables est indispensable si l'on veut favoriser le développement économique et social dans les limites des écosystèmes, améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des ressources et des processus de production et réduire la dégradation des ressources, la pollution et le volume de déchets. Tout en tenant compte des limites écologiques, l'accent devrait être mis sur l'importance de prix adéquats pour les ressources naturelles et les carences en matière de réglementation (p. ex. subventions relatives aux combustibles fossiles). De

plus, il est important que la connaissance en matière d'efficience des ressources pour les processus de production et de consommation tout au long du cycle de vie des produits soit disséminée.

La consommation et la production durables pourraient figurer en tant qu'objectif unique ou être intégrées dans un objectif sur la croissance durable. Cette position devrait reposer notamment sur le précieux travail qui a conduit au cadre décennal de programmes sur des modes de consommation et de production durables adopté lors de la conférence Rio+20.

La bonne gestion de produits chimiques et des déchets est un important moteur pour le développement social et économique, la prospérité et le bien-être, tandis que les plus pauvres et les plus désavantagés souffrent le plus d'une mauvaise gestion des produits chimiques dangereux et des déchets. Forte d'une expertise spécifique et de son engagement international dans le domaine des produits chimiques et de la gestion des déchets, la Suisse plaide en faveur d'une intégration de ce sujet dans tous les objectifs et cibles importants d'un cadre pour le développement durable après 2015 pour la réalisation des ODD et en particulier dans un objectif consacré spécifiquement à la consommation et à la production durables. Il faudrait parvenir à une gestion rationnelle des déchets dangereux et des produits chimiques durant leur cycle de vie dans le but, non seulement de minimiser les retombées hautement dommageables sur la santé humaine et l'environnement, mais aussi de contribuer de manière significative au bien-être économique et social.

- *La gouvernance – vers des institutions plus ouvertes, plus inclusives et plus responsables*

  La gouvernance comprend les mécanismes, les processus et les institutions permettant à la population d'exprimer ses intérêts, d'exercer ses droits, de remplir ses obligations et de régler ses contentieux. Elle concerne les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, que ce soit au niveau international, supranational, national ou régional, et englobe des principes tels que l'état de droit, la responsabilité devant les citoyens, la réceptivité à leurs besoins, la transparence, la non-discrimination ainsi que l'égalité et la participation. Des institutions solides sont également nécessaires dans le secteur non étatique, y compris dans le secteur privé.

  Les droits civiques et politiques, tels que le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, la liberté d'expression et d'opinion, le droit de réunion et d'association pacifiques et l'accès à la justice, sont indissociables du développement durable. Ces droits répondent à des besoins fondamentaux de l'être humain et constituent en soi un objectif essentiel en matière de développement. Ils pourraient dès lors former un objectif distinct pour l'après-2015. De même, il ne fait plus aucun doute que la bonne gouvernance est un facteur de progrès vers d'autres objectifs de développement durable, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire ou encore de l'accès à l'eau. Ses principes fondamentaux devraient être intégrés à tous les objectifs et/ou être pris en compte dans le cadre de mise en œuvre des objectifs de l'après-2015. La Suisse insiste tout particulièrement sur l'importance d'accorder des compétences étendues aux gouvernements locaux, de respecter des normes strictes en matière de transparence et de responsabilité, d'assurer une gestion efficace des finances publiques et la cohérence des politiques en tant que facteurs contribuant au développement durable.

- *Egalité des genres*

  Les inégalités constituent un obstacle majeur au développement durable et empêchent de groupes de la population de contribuer et de participer à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Elles introduisent dans les sociétés des divisions sur les plans social, économique, culturel, politique et légal et sont la cause de privations considérables à tous les niveaux. Que ce soit entre les Etats ou à l'intérieur de ceux-ci, dans les régions ou même dans les familles, les clivages sont nombreux, s'entrelacent et se recoupent.

  Etant donné que les inégalités liées au genre existent dans toutes les sociétés et s'ajoutent souvent à d'autres inégalités qui viennent ainsi les renforcer, il est indispensable d'y consacrer des mesures spécifiques. L'OMD 3 va dans ce sens, mais n'a pas rempli toutes les attentes.

  Dès lors, la Suisse se prononce en faveur d'un objectif spécifique sur l'égalité des genres, doublé d'une approche transversale intégrant aux autres objectifs des cibles tenant compte de la problématique du genre. Il est par ailleurs impératif d'agir non seulement contre les symptômes, mais aussi

contre les causes des inégalités et des discriminations. La prévention de toute forme de violence à l'encontre des femmes et les filles et la lutte contre ce phénomène, de même que la reconnaissance des femmes en tant qu'actrices à part entière, et non pas victimes, du changement social, doivent être au cœur des efforts. La Suisse souhaite ainsi attirer l'attention de la communauté internationale sur tous les aspects indispensables à une lutte efficace contre les inégalités entre les genres.

- *Paix et sécurité*

  Il est évident que le développement durable est impossible en l'absence de paix et de sécurité. Il existe souvent un lien direct, voire un lien de cause à effet, entre, d'une part, les problèmes de développement et, d'autre part, les questions liées à la violence, aux conflits et à la vulnérabilité. Ainsi, les indicateurs d'un faible niveau de développement, tels que p. ex. un niveau d'éducation et des nombre d'emplois insuffisants, faiblesse des institutions et de la gouvernance, l'absence d'état de droit, inégalités importantes, violations des droits de l'homme, exploitation non durable des ressources naturelles, ont été identifiés à de nombreuses reprises comme facteurs favorisant la violence, les conflits, la fragilité et la vulnérabilité aux crises, aux niveaux national et mondial. Les problématiques liées à la violence, aux conflits et à la fragilité enfreignent de manière significative la réalisation des objectifs du développement. De même, ces conditions sont la cause de décès et de blessures, provoquent le déplacement, anéantissent le capital physique et social, dégradent l'environnement, découragent les investissements et déstabilisent, ou empêchent, la provision de produits et de services de base.

  Dans ce contexte, il n'est guère surprenant qu'aucun OMD n'ait encore été atteint dans les Etats en conflits ou dits fragiles, qui ne comprennent pas moins de 1,5 milliards de personnes. Inversement, on constate dans de nombreux pays que le retour de la paix et de la sécurité entraîne des progrès rapides dans le domaine des OMD.

  Il faut savoir que la violence, les conflits, la fragilité des pays et l'insécurité sont rarement uniquement d'origine nationale et que leurs répercussions vont au-delà des Etats concernés. Les dimensions politiques et économiques régionales et mondiales ne sont pas à négliger. La présence de réfugiés et de personnes déplacées pèse sur les capacités des pays et des régions de destination, et se traduit par une perte de capital humain dans les pays d'origine. De plus, les régions où l'état de droit est défaillant tendent de plus en plus fréquemment à devenir des plaques tournantes de la criminalité (mondiale), de la traite d'êtres humains ainsi que du trafic de drogue, de matières premières et d'armes, menaçant non seulement pour le développement des Etats concernés, mais également pour la paix et la sécurité dans le monde.
  La Suisse se prononce en faveur d'un cadre de développement favorisant la paix, la sécurité et la primauté du droit, tout en permettant d'agir sur les causes et les facteurs susceptibles d'engendrer de la violence, des conflits et de la fragilité. Il conviendrait à cet égard d'opter pour un objectif spécifique et/ou une approche transversale, qui intègrerait les facteurs favorisant la paix et la sécurité aux cibles d'autres objectifs. Parmi les facteurs à intégrer figurent notamment la cohérence des politiques nationales et internationales, l'efficacité des institutions et leur responsabilité face aux citoyens, l' égalité, le genre, la participation inclusive, l'état de droit, la résilience et le relèvement après une crise, la réduction de la violence, la sécurité personnelle et la mise en place des conditions nécessaires au développement de la société civile, ainsi que les conséquences humaines et institutionnelles relatives aux violences et aux conflits passés.

- *Réduction des risques de catastrophes*

  Les catastrophes naturelles et les risques technologiques menacent la vie, la santé, la sécurité et les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes affectant tout particulièrement les pauvres. De plus, ils sont également susceptibles de causer des dégâts considérables à l'environnement et ses écosystèmes, de mettre en péril des communautés déjà vulnérables et de réduire à néant les progrès réalisés en matière de développement. En raison de l'accélération du changement climatique, il faut s'attendre à une augmentation de la fréquence de phénomènes dangereux (tempêtes, inondations, sécheresses prolongées, pandémies, etc.). Qui plus est, la croissance ininterrompue de la population, l'urbanisation sauvage, la dégradation de l'environnement et la pauvreté grandissante

se traduisent par une progression du nombre de personnes menacées, notamment parmi les groupes vulnérables, ainsi que de l'ampleur des dégâts potentiels.

Le mécanisme de la réduction des risques de catastrophes (RRC) a été créé pour faire face à l'augmentation continuelle des risques, pour limiter les risques existants et pour se prémunir contre des situations ou des cataclysmes sans précédents, notamment dans le contexte du changement climatique. La RRC ne figure pas parmi les OMD, mais constitue aujourd'hui l'une des priorités de la communauté internationale. Les destructions causées par les catastrophes (moyens de subsistance, propriété) sont de plus en plus importantes, et cette tendance est appelée à se poursuivre si la RRC n'est pas pleinement intégrée au futur cadre du développement. L'investissement en RCC sera rentable à grande échelle. L'amélioration de la résilience des populations à risque est le meilleur moyen pour faire face au stress et aux chocs, tels que des événements météorologiques extrêmes (p. ex. sécheresses, inondations).

Etant donné que les catastrophes ont d'importantes répercussions dans de nombreux domaines et tenant compte de l'importance de la RCC pour le développement durable, la Suisse propose d'intégrer la RRC dans les cibles de tous les objectifs pertinents (eau, infrastructure, agriculture, éducation, environnement, écosystèmes, ressources naturelles, énergie, santé, etc.). En outre, elle est favorable à l'établissement d'un lien entre la discussion sur la RRC dans le nouvel agenda de développement et le processus de suivi du Cadre d'action de Hyogo, sur lequel de nombreux pays orientent leurs activités de DRR. Il convient de se focaliser non pas sur les seuls dangers naturels, mais plutôt sur les risques multiples. Par ailleurs, il est nécessaire d'établir des approches intégrées de gestion des risques dans leur ensemble tenant compte des fondamentaux des dangers et des risques, de collaborer avec le secteur privé (notamment avec le secteur financier et celui des assurances), de suivre les progrès de chaque pays selon une approche unifiée, de permettre aux acteurs concernés d'accéder aux informations fondamentales sur la thématique du risque, de renforcer la résilience des sociétés et de tenir compte des aspects économiques (quelle sécurité pour quel prix ?).

- *Dynamique des populations / Migration et développement*

La situation démographique mondiale évolue rapidement : la croissance de la population se poursuit, les pyramides des âges nationales sont marquées par une explosion du nombre de jeunes ou par le vieillissement démographique, et l'urbanisation et la migration se traduisent par des déplacements de population importants. Ces grandes tendances représentent à la fois de nouveaux défis pour la politique de développement et des chances pour toutes les dimensions du développement durable. Pour que les stratégies de développement rencontrent un succès durable, les Etats doivent aborder de manière proactive les questions démographiques – et non pas se contenter d'y réagir. Pour cela, il leur faut développer le potentiel humain et appliquer des politiques basées sur les droits de l'homme et sensibles au genre.

Consciente des implications de la démographie sur tous les aspects du développement durable, la Suisse soutient l'adoption d'une approche transversale à même de garantir l'intégration des considérations démographiques aux cibles pertinentes des autres objectifs (notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la pérennité environnementale, de la croissance économique et de l'emploi, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la santé, de la réduction des inégalités, de l'eau et de l'énergie).

Il est largement admis que la migration a eu un impact profond sur les OMD. Pourtant, elle n'est pas prise en compte officiellement dans le cadre actuel. La Suisse reconnaît qu'il est nécessaire d'accorder davantage d'attention à la migration afin de profiter de ses avantages économiques et sociaux au niveau mondial. Les mesures nécessaires peuvent être résumées en trois objectifs clés : 1) garantir une migration sûre et légale, notamment en protégeant les droits des migrants et en garantissant leur accès à la justice ; 2) réduire les coûts économiques et sociaux de la migration, notamment en permettant le transfert des droits, en limitant les impôts sur les transferts et en reconnaissant les qualifications des migrants ; 3) aider les migrants à contribuer au développement, par exemple en faisant de la diaspora un acteur pour le développement et en tenant compte de la mobilité et de la démographie lors de l'élaboration de politiques sectorielles.

En concentrant les efforts sur les groupes vulnérables tels que les migrants et en mesurant la pro-

gression en la matière par rapport à d'autres objectifs de développement sélectionnés (approche transversale), il serait possible de réduire les inégalités. Sur la base de ces considérations et en raison de son engagement déjà très fort dans ce domaine, la Suisse entend axer ses efforts notamment sur la migration et la problématique de la mobilité humaine.

- *Biodiversité (y compris forêts)*

  La biodiversité est une condition préalable au développement des êtres humains et d'autres espèces ainsi qu'à celui des écosystèmes. Les écosystèmes fournissent de services vitaux à l'espèce humaine : services économiques, culturels mais aussi services de réglementation (visant à accroître la sécurité) et de soutien. La forêt, constituant un écosystème terrestre, fournit une multitude de services. Biodiversité et forêts contribuent ainsi à réduire la pauvreté et à garantir la subsistance et le bien-être des êtres humains, notamment en renforçant la sécurité alimentaire et la santé humaine, en fournissant air et eau purs, en stockant les émissions de carbone et en soutenant le développement économique. Des éléments mettent en évidence le déclin continu de la biodiversité et la disparition des forêts bien que ces deux éléments figurent dans l'OMD 7. Il a été reconnu que l'échec en matière d'une meilleure conservation et d'une gestion durable de la biodiversité, et des écosystèmes forestiers en particulier, met potentiellement en péril la réalisation d'autres objectifs convenus au niveau international, entre autres ceux relatifs à la sécurité alimentaire, l'eau, le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'énergie et le bien-être humain.

  Etant donné l'importance du développement durable sous tous ses aspects, la biodiversité et les forêts devraient être fermement intégrées dans de nouveaux objectifs. Elles pourraient constituer des objectifs à part entière et/ou être intégrées sous forme de cibles concrètes dans des objectifs pertinents, en particulier dans des objectifs qui pourraient porter sur les questions suivantes : « sécurité alimentaire et nutrition pour tous grâce à des systèmes agro-alimentaires durables », « sécurité de l'eau pour tous», « consommation et production durables », « villes / infrastructure durables», « accès universel à l'énergie durable » ou « croissance durable/verte, emploi et travail décent pour tous».

- *Villes / Infrastructure durables*

  Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et des métropoles. La population citadine dans les économies émergentes devrait passer du simple au double entre 2000 et 2030 (de 2 à 4 milliards de personnes), laissant une empreinte physique trois fois plus grande au terme de cette période (de 200 000 à 600 000 km^2). Ce bilan place l'urbanisation parmi les tendances mondiales les plus marquantes du XXI^{e} siècle. Les zones urbaines sont les principaux moteurs des économies locales et nationales. Parallèlement, les villes laissent une empreinte environnementale conséquente : elles occupent approximativement 3 % de la superficie du globe mais sont à l'origine des trois quarts de la consommation des ressources mondiales et d'environ 70 % des émissions de gazes à effet de serre dans le monde.

  Les villes sont devenues un facteur déterminant dans les tendances observées en matière d'environnement et dans les processus de développement durable. Dans le cadre du changement global en cours, il faut bien tenir compte du phénomène de l'urbanisation. Sans une urbanisation raisonnable, les objectifs de développement pour le changement climatique, l'eau, l'énergie, l'assainissement, la migration, la santé, l'emploi et le développement économique ne peuvent pas être réalisés. Avec sa dynamique de transformation, le processus d'urbanisation fait de plus en plus sentir ses effets importants sur le développement. Un nouvel agenda pour le développement durable ne peut pas faire l'économie de ce constat. L'établissement d'un objectif spécifique dans un cadre de référence correspondant pourrait donc avoir un effet pertinent.

  On devrait se baser sur les expériences du processus Aalborg (obligations et charte) ainsi que sur des autres initiatives de développement durable, telles que celle menée sous la coordination de ICLEI, pour créer des synergies avec les processus locaux de l'Agenda 21.

Le regroupement et la définition de domaines liés aux objectifs et aux cibles doit favoriser des synergies et établir des liens entre les objectifs et leurs contenus. Parallèlement, chaque domaine lié à un objectif, de même que l'ensemble des objectifs, doivent tenir compte des trois dimensions du développement du-

rable et permettre les références à la paix et à la sécurité. Par conséquent, les thèmes et positions évoqués plus haut sont susceptibles d'être regroupés et/ou concentrés à un stade ultérieur.

En outre, étant donné la nature transversale d'un nouveau cadre pour le développement durable et des objectifs qui lui sont attachés, tous les thèmes et domaines cités plus haut ont eux aussi un caractère transversal, qui n'a donc pas besoin d'être explicitement répété dans chaque description.

Positionnement thématique

La Suisse fera entendre ses priorités dans les domaines mentionnés plus haut et défendra activement ses positions dans les négociations et les débats internationaux.

D'après les résultats de consultations nationales et compte tenu de son expertise spécifique au sein de l'administration fédérale, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé et des avantages comparatifs dont elle dispose au niveau international, la Suisse veillera tout particulièrement à ce que les questions et thèmes clés suivants soient mis en avant :

En ce qui concerne la conceptualisation d'un nouveau cadre, la Suisse soutient activement que la nouvelle série d'objectifs reflète de façon adéquate les trois dimensions du développement durable. Le nouveau cadre de référence doit être fondé sur la notion de droits de l'homme et refléter les principes du respect des frontières planétaires, de l'inclusion et de la justice sociales, de même que ceux de l'universalité et de la cohérence des politiques. La Suisse défendra les principes détaillés plus haut en apportant des idées sur ces concepts.

Dans ce contexte, la Suisse accentuera ses efforts afin d'assurer l'intégration des thématiques suivantes (en tant qu'objectifs spécifiques ou transversaux), en particulier :

- la réduction du risque de catastrophe;
- le passage vers une consommation et une production durable ;
- l'intégration des bénéfices sociaux et économiques globaux liés à la migration.

La Suisse mettra l'accent sur des objectifs spécifiques dans les domaines suivants :

- Sécurité de l'eau pour tous
- Une meilleure santé à tous les âges
- Egalité des genres
- Paix et sécurité, en particulier dans le contexte des Etats et régions fragiles

Pour ce qui est des autres thèmes et revendications prioritaires, la Suisse défendra activement ses positions thématiques, qui resteront toutefois flexibles et pourront être adaptées suivant l'évolution des négociations.

La Suisse accentuera ses efforts pour promouvoir ces objectifs dans le cadre de négociations internationales, au sein du groupe de travail ouvert sur les ODD (dans la ligne de la position adoptée par la France et l'Allemagne), dans des conférences, dans des échanges avec des organisations onusiennes et d'autres pays ainsi que dans des manifestations publiques. Elle mettra en outre à profit tous les canaux et forums possibles pour en souligner l'importance et accroître la visibilité et la crédibilité de sa démarche. Elle cherchera donc à rallier des partenaires et acteurs attachés aux mêmes principes dans le monde entier, qui défendent les mêmes objectifs et affichent les mêmes ambitions dans la perspective d'un changement profond en faveur du développement durable, dans le respect des droits de l'homme.

6 Processus

La Suisse entend contribuer à unifier et à faire converger les processus post-OMD et ODD afin d'obtenir un unique ensemble d'objectifs qui alimenterait un nouveau cadre pour le développement durable après 2015. De son point de vue, si le processus intergouvernemental visant l'élaboration de nouveaux objectifs doit être ouvert et transparent, il conviendrait d'éviter que les gouvernements ne conduisent des négociations au stade de la définition des objectifs et des indicateurs. Cela pourrait en effet faire obstacle à ce processus et empêcher l'élaboration d'un instrument clair et utile pour le développement durable. Les indicateurs et objectifs doivent être conformes aux principes évoqués plus haut (ch. 4.1). Le suivi et l'établissement de reports sont des éléments importants du cadre pour l'après-2015. Ainsi, il faut que les

statisticiens soient associés au processus dès le début et que les indicateurs renvoient à des ensembles de données et statistiques existants. Cette position s'inspire de la façon dont les OMD ont été mis au point et dont le suivi des activités liées au développement durable a été mené. Un mécanisme de contrôle régulier, de responsabilité et de rapports de suivi sur la réalisation des objectifs devrait être constitué dans le cadre du nouveau Forum politique de haut-niveau sur le développement durable.

La mise au point de nouveaux objectifs devra également prendre en compte la reformulation des responsabilités et des partenariats comme exposé dans le rapport de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur l'agenda de développement pour après-2015 intitulé « A Renewed Global Partnership for Development » (Un partenariat mondial pour le développement redéfini, mars 2013). Un tel partenariat devra prendre en compte les besoins mais également les contributions que peuvent fournir les pays en développement et devra clairement définir les rôles et responsabilités. Une nouvelle définition d'un partenariat de ce type devra également tenir compte des contributions du secteur privé, de la société civile et du monde scientifique ainsi que des rôles et responsabilités des jeunes économies émergentes. Par ailleurs, de nouveaux moyens et sources de financement du développement durable doivent être accessibles compte tenu de la configuration actuelle de l'économie mondiale.

La Suisse s'est engagée à reconnaître de nouveaux objectifs internationaux pour le développement durable comme cadre de référence important pour sa politique nationale dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance. Etant donné les excellentes relations et la coopération qu'elle entretient avec des pays développés et des pays en développement ainsi qu'avec des économies émergentes, elle est bien placée pour jeter des ponts entre elle et ces partenaires ainsi qu'entre ces pays. Au niveau national, la Suisse se tient prête à mobiliser connaissances et expertise au sein de l'administration fédérale, de la communauté scientifique et de la société civile.

Le processus adopté pour la définition de nouveaux objectifs de développement durable pour l'après-2015 sera déterminant pour la qualité de ces objectifs et l'accueil qu'ils recevront. La Suisse va donc prendre une part active aux processus participatifs des Nations Unies dans l'objectif de dégager un large consensus sur un nombre limité d'objectifs, de cibles et d'indicateurs concrets. A cet égard, elle coopérera étroitement avec d'autres organismes donateurs et/ou groupes (tels que l'OCDE/CAD, le Conseil de l'Europe ou l'UE), des pays partenaires, des institutions multilatérales, les secteurs public et privé, la société civile ainsi que la communauté scientifique.